

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 Septembre 2009

EAU : La commune organise le service d'eau potable, pour une population desservie de 605 habitants, elle a la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien.

L'eau est distribuée à 342 abonnés (+ 0,59 % par rapport à 2007). Le forage de la « Vigne » a fourni 93.210 m³, d'eau potable.

En 2008, consommation : abonnés 37.957 m³ (+1,59 % par rapport à 2007), soit une moyenne de 172 m³, par jour et par habitant. Le rendement du réseau pour 2008 est de 61,5% contre 71,3% en 2007.

Le bilan de la D.D.A.S.S. indique que l'eau livrée est de bonne qualité. Le prix du service comprend une partie fixe et un prix au m³ consommé, par exemple : un abonné consommant 120 m³ payera 149,24 €, soit en moyenne 1,24 € le m³ + 4,06% par rapport à 2008.

Daniel et Jean Michel relèveront les compteurs d'eau, fin de ce mois et première semaine d'Octobre. Merci de leurs réserver un bon accueil.

ASSAINISSEMENT : 350 habitants sont desservis, répartis en 199 foyers, l'assainissement compte deux postes de refoulement, les eaux usées sont traitées par la station d'épuration du bourg, qui est conforme aux prescriptions administratives et capable de traiter la pollution de 270 foyers, le rejet propre se fait dans le « Baltan ». Exemple de tarification : pour une consommation de 120 m³ un abonné payera 180,91 € sur la base du tarif 2009.

S.I.E.O.M. : Plusieurs d'entre-vous ont souhaité une explication concernant la hausse du traitement des ordures.

Voici celles données par le Syndicat de MER (augmentation de 18,18%.) Leur clôture du budget 2008, fait apparaître un déficit de fonctionnement relatif à de moins bonnes performances en matière de tri, du contexte économique actuel et depuis le 1^{er} Janvier 2009, d'une nouvelle taxe sur les activités polluantes. Il est à noter également, que la mise aux normes de l'usine de VERNOU, a eu un impact important sur le budget. Le syndicat affirme que les dépenses sont très peu compressibles, la seule manière d'équilibrer le budget a été l'augmentation.

Malgré cela les coûts ramenés à l'habitant, comparés à des Syndicats semblables au notre, restent dans une fourchette moyenne de prix.

Pour limiter les prix ils ont décidé, entre autres, de ne plus collecter, ni rattraper les jours fériés. Un nouveau courrier d'information doit nous parvenir à la fin du premier semestre 2010. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Les conteneurs sont maintenant rue de la Vallée, face au cimetière.

Concernant la récupération des piles usées, un bac sera mis à disposition dans un local couvert, pour éviter la pollution.

GITE & SALLE DE REUNION : Les tarifs du gîte seront réévalués et changeront à dater du 1^{er} Janvier 2011. Ces prix n'ont pas augmentés depuis trois ans, bien que le prix de l'énergie ait flambé.

- **projets :** Le Pays de Grande Sologne, nous accorde une subvention pour la réhabilitation du petit bâtiment derrière le gîte, nous pensons réaliser la remise en état de la grille. D'autre part, les W.C. Publics vont être refaits et déplacés. Nous envisageons d'installer une borne pour le réapprovisionnement en eau, des campings cars, le tourisme est de plus en plus source de revenus dans notre département.

T.S.V.P.

CANTINE - GARDERIE : tarifs pour l'année scolaire 2009-2010 : (Ces services sont toujours subventionnés par la mairie) A partir du 1 octobre :

Cantine + 2% soit une augmentation 0,05 € = 2,70 euros le repas.

<u>Tarifs mensuels garderie :</u>	matin ou soir	matin et soir
1 enfant	21,00 €	29,00 €
2 enfants	29,50 €	44,00 €
3 enfants	39,00 €	55,00 €
4 enfants	50,00 €	68,00€

Garde occasionnelle : 2,80 €

Comme chaque année, la commission en charge de l'école, organisera *la semaine du goût*.

Pour agrandir le dortoir des tout petits, le local va être débarrassé du placard qui trouvera sa place dans le préau, ainsi il y aura 9 lits à disposition.

COMMERCES : La boulangerie est ouverte, c'est le moment de faire le point de cet investissement:

DEPENSES H.T : Achat de la maison : 96 000,00 €, frais d'architecte, 21 500,00 euros, travaux en 2007 : 11.624,45 €, travaux en 2008: 253 318,26 €. Soit un total de **382 442,71 euros**.

RECETTES H.T : subventions: 174 254,00 €, emprunt 206 000,00 € soit au total **380 254,00 euros**.

Les emprunts pour cette opération : achat maison : 96.000 € - travaux : 110 000€, soit un total de **206.000 €**

Les remboursements pour l'achat de la maison sont de **529,73 € le mois sur 25 ans**. Pour les travaux : **571,16 €** sur 30 ans, **au total la commune doit rembourser par mois : 1 100,89 euros** . Le Loyer mensuel est de : **571 € HT**.

PERCEPTION : l'indemnité à verser à Monsieur le percepteur est cette année de 418,27 €

LISTE ELECTORALE : *Il vous reste jusqu'au 31 décembre 2009, pour venir vous faire inscrire.*

NOS AMIS LES BETES : Chiens ou chats, veillez à ce qu'ils ne troublent pas la tranquillité de vos voisins. Ils peuvent être gênants de jour comme de nuit !

CARTE GRISE : les dossiers ne peuvent plus être déposés en mairie, mais à *la préfecture de Blois ou à la sous-préfecture de Romorantin*.

PASSEPORT : Depuis le 23 juin 2009, les dossiers ne sont plus établis dans notre mairie. Il faut vous renseigner auprès de la mairie de Romorantin ou de Salbris.

LOTISSEMENT : Les constructions vont commencer au CLOS du GLANDIER.

SIGNALISATION : Un nouveau panneau a été commandé afin de permettre à tous de trouver nos commerçants. Il sera mis à l'entrée du village.

ADSL:

1)° discussion au Conseil Municipal: Rappel:

Le Conseil Général a décidé en 2007 que toute commune du Loir et Cher, ayant plus de 30 abonnés téléphoniques "non éligibles " à l'ADSL, c'est à dire ayant une ligne téléphonique incapable de recevoir Internet à 512 Kbit/s (haut débit), serait dotée de l'équipement nécessaire pour palier ce problème, le financement étant assuré par le Conseil Général. C'était le premier département français à prendre une telle initiative.

En 2008 le Président du Conseil Général M. Maurice Leroy nous annonçait que Montrieux faisait partie de ces villages puisque nous avions plus de 30 abonnés téléphoniques "non éligibles à l'ADSL". Il nous a été précisé que Montrieux ne pourrait pas être dans la première tranche de 2008 mais serait doté en 2009 d'un équipement d'une technologie encore plus performante.

En mai 2009 France Télécom nous informe que Montrieux a moins de 30 abonnés non éligibles et donc que nous n'aurons pas l'équipement promis! Nous avons alors demandé cette liste à France Télécom afin de la comparer avec la position de chacun de nos administrés : France Télécom refuse de donner la liste et dit simplement que c'est le résultat de leurs études.

Vos élus ont alors pris contact avec le Conseil Général puis avec notre Député M. Patrice Martin-Lalande pour comprendre ce revirement. M. Patrice Martin-Lalande nous demande d'élaborer de notre coté une liste des habitants de Montrieux étant "non éligibles" et ceux ayant un débit Internet inférieur à 512 Kbit/s pour justifier notre désaccord avec la position de France Télécom

Action : nous souhaiterions donc de votre part:

si vous n'êtes pas abonné à l'ADSL, de vérifier que vous êtes éligibles ou non à l'ADSL:
soit en téléphonant à France Télécom au 1014 pour leur poser la question
soit, si vous connaissez quelqu'un qui a accès à Internet, aller sur le site :

<http://www.eligibilite-adsl.com/> et de communiquer à la mairie le résultat

si vous êtes abonné à l'ADSL, vérifiez plusieurs fois, à des jours et heures différents, le débit réel de votre ligne sur le site : <http://www.zdnet.fr/services/test-bande-passante/>

et de transmettre à la mairie le débit maximum ainsi que le minimum, associé au jour et à l'heure, ainsi que le débit moyen que vous estimez.

Nous vous en remercions par avance car, même si vous n'en avez pas un besoin immédiat, c'est un geste de solidarité pour permettre à tous ceux qui en ont besoin un service essentiel et qui deviendra à terme indispensable à tous

De plus votre Conseil Municipal a décidé d'exposer le sujet au Président du Conseil Général, M. Maurice Leroy.

2°) Réunion le 22 septembre avec M. Maurice Leroy

Nous lui avons exposé l'évolution du sujet, l'étude en cours pour justifier notre désaccord et nous lui avons proposé une solution en liaison avec Ecoparc. Il s'est montré intéressé et va étudier cette solution ; la porte n'est donc pas close.

C'est avec une grande émotion que l'adjudant Pascal BRINET, nous a fait part du décès de Monsieur Jean-Philippe VONET, à l'âge de 45 ans.

Nous adressons à sa famille et à ses collègues et amis, nos très sincères condoléances.